

Toulouse le 21 Mai 1885

Monsieur B. Perez Galtos
Madrid.

Mon cher ami,

Encore deux mots à la hâte

On m'a envoyé de Montauban
ici la lettre de M. M. Giraud & ^{ie}, en date du
18 Mai et, dont je vous remets sous ce
pli la copie textuelle.

J'avais cru devoir faire l'restriction
dont elle parle et limiter à 3 ans la durée
du traité pour obéir à cette pensée
que vous m'aviez communiquée dans
votre lettre du 24 août 1883: "Ahora me
ocurre que pudiese V. ofrecer el derecho a
"Hachette con limitacion de un cierto numero
"de años."

Comme vous le voyez, les éditeurs
E. Giraud & ^{ie} n'acceptent plus de limite, et
la raison qu'ils invoquent me paraît assez juste.

Pourriez-vous avoir la bonté de me faire
connaître le plus tôt possible votre décision à
cet égard, afin que je puisse la leur communiquer et
terminer ainsi cette affaire.

Toujours votre entièrement et bien affectueux
(*) à Montauban où je vais rentrer. Julien Toulou

